

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

Délibération n°23-05-14

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre à 9h30, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SBCDol situés à Dol de Bretagne.

La présente séance fait suite à celle du 16 octobre 2023, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SBCDol, « *si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents. La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois.* »

Nombre de délégués présents : 6

Etaient présents :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Gilles GUYON, M. David JULLIEN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Stéphanie CHEREL, M. Christophe FAMBON, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. Etienne MENARD

Assistaient : Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH et M. Fabien HYACINTHE, Technicien animateur de Bassin Versant.

Excusés :

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. Hubert MULLIEZ (suppléant de M. Pascal BRIAND), Mme Laurence QUERRIEN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Jean-Michel TAILLEBOIS (suppléant de M. Xavier DELAUNAY), Mme Christine FAUVEL

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. François BORDIN

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie CHEREL

Date de convocation : 16 octobre 2023

5. Institution et Vie Politique 5.3. Désignation des représentants

INSTALLATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE SAINT-MALO AGGLOMERATION – NOUVELLE INSTALLATION SUITE AU DECES DE M. DAUMER JEAN-YVES

VU l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont soumis aux dispositions du chapitre 1 du titre 2 du livre 1 de la partie 2 relatives au fonctionnement du conseil municipal,

VU l'article L. 5211-2 du CGCT, « A l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'article L.2122-4, les dispositions du chapitre 2 du titre 2 du livre 1 de la deuxième partie relative au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre »,

VU l'article L. 5711-3 du CGCT prévoyant qu'en cas de substitution des communes par leurs EPCI-FP de rattachement, chacun des EPCI-FP est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution.

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 autorisant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des bassins côtiers de la région de DOL DE BRETAGNE,

VU l'arrêté préfectoral n°2018-23775 du 18 octobre 2018 portant modification des statuts du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de DOL DE BRETAGNE (SBCDol),

VU l'arrêté préfectoral n°35-2022-11-28-00001 du 28 novembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne,

VU la délibération 20-03-01 du 17 septembre 2020 portant installation du Comité Syndical du SBCDol,

VU la délibération de Saint-Malo Agglomération n°16-2022 du 31 mars 2022 portant nouvelle élection suite au décès de M. Jean-Yves DAUMER,

EPCI-FP	TITULAIRE	SUPPLEANT(E)
Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo / Saint-Malo Agglomération (12 titulaires / 12 suppléants)	Laurence QUERRIEN	Jean-Marc BOUCHER
	Joël MASSERON	René TEZE
	Félix LEMERCIER	Etienne DEVELAY
	David JULLIEN	Gwenaëlle MOREL
	Louis DESPRES	Joël HAMEL
	Pascal BRIAND	Hubert MULLIEZ
	Gilles GUYON	Sandra LECOULAN
	Michel HARDOUIN	Cyrille LEUDIERE
	Olivier COMPAIN	Eric MARTIN
	Philippe LE ROLLAND	Karine NORRIS-OLLIVIER
	Yves RUELLAN	Armel DENIS
	Jean-Francis RICHEUX	Chantal BESLY-RUEL

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents,
DECIDE**

- **D'INSTALLER** le délégué titulaire désigné ci-dessus pour siéger au Comité Syndical du SBCDol

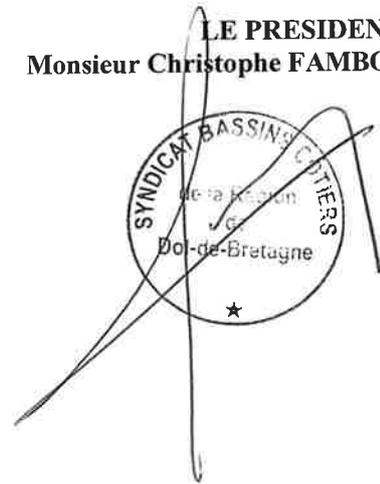
Date de publication : 23 octobre 2023
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 23 octobre 2023

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme Stéphanie CHEREL

**LE PRESIDENT,
Monsieur Christophe FAMBON**



Stamp: SYNDICAT BASSIN CHARENTAIS
de la Région
G.
Dol-de-Bretagne
★